SUPPLEMENT AU JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE N° 36 bis du 1er Novembre 2002

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
• 1 à 12 pages ..... 200 F • 16 à 28 pages ..... 600 F • 32 à 44 pages ..... 1000 F • 48 à 60 pages ..... 1500 F • Plus de 60 pages ..... 2 000 F	• TOGO ..... 20 000 F • AFRIQUE ..... 28 000 F • HORS AFRIQUE ..... 40 000 F	• Récipissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1er et 2e insertions) ..... 10 000 F • Avis d'immatriculation ..... 10 000 F • Certification du JO ..... 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.
Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations) 1

Immatriculation de sociétés 13

Récépissés de déclaration de partis politiques et d'associations 13

Avis de perte de titres fonciers 19

Le service du Journal Officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations ès mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Sokodé, Atakpamé, Kara, Sotouboua et Aného.

Suivant réquisition, n° 22906 déposée le 28/12/2001, M. KPIKI Komlan, profession d'officier de Police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 50 ca, situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom d'Agoènyivé et borné au nord par le lot n° 238, à l'est par le lot n° 239 B, au sud par une rue de 30 m et à l'ouest par le lot n° 24 J.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22956 déposée le 09/1/2002, Mme KOCHENDORFER Damatom profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 19 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par la propriété WALLA Pitassa, à l'est par la propriété WALLA Pitassa et à l'ouest par AMAH Kpatcha.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22957 déposée le 09/1/2002, Mme KOCHENDORFER Madatom, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la

forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 66 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par la propriété BADA Yodi, au sud par un passage de 8 m, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par la propriété ABLE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°.22958 déposée le 09/1/2002, Mme KOCHENDORFER Damatom, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 06 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par la propriété AKOUDI, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par la propriété de SALAWOU Souley.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22983 déposée le 17/1/2002, M. Yaovi ADODO, profession de diplomate, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 ha 07 a 97 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Dalavé et borné au nord par KATO Hayibo, au sud à l'est par HAGBE Woglo et à l'ouest par la GBLOMITSI Xolo.

Il déclarent que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23022 déposée le 25/1/2002, M. KIDE-MOKAFO Affo Boubakar et Mlle KIDE-MOKAFA Abida Inaakouwè, profession de shipping et ménagère, demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé Agoènyivé connu sous le nom de Sogbossito, et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud et à l'est par les lots n°s 148 et 150, à l'ouest par un passage de 6 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23031 déposée le 25/1/2002, M. ADEGNIKA Kouakou, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 50 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Klikamè et borné au nord par le lot n° 71, au sud par le lot n° 76, à l'est par une rue en projet de 10 m et à l'ouest par les lots n°s 73 et 74.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23055 déposée le 29/1/2002, M. BOCCOVI Ayité Yves Raimond, profession de Prêtre, demeurant en Martinique et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Adamavo et borné au nord par une rue de 12 m, au sud par le lot n° 524 bis, à l'est par les lots n°s 521 bis et 524 bis, à l'ouest par les lots n°s 520 et 523.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23056 déposée le 29/1/2002, M. BOCCOVI Ayité Yves Raymond, profession de Prêtre, demeurant en Martinique et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Lomé Baguida, connu sous le nom de Adamavo et borné au nord par le lot n° 665, au sud par une rue de 16 m, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot n° 664.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23057 déposée le 29/1/2002, M. ADODO Yaovi, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 ha 16 a 57 ca, situé à Dalavé (préfecture de Zio), connu

sous le nom de Aréhomé et borné au nord par BOKO Zandji, au sud par Yaovi ADODO, à l'est par AMEDIGA Eklou et DJAWOSSOU Kodjo, à l'ouest par Yaovi ADODO et TANDJOUNA Bessangan.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise de Pentecôte du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23081 déposée le 29/1/2002, M. ADODO Yaovi, profession de diplomate, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 44 a 40 ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Adétikopé et borné au nord par la collectivité BOSRO Kossi Boyi, au sud par la propriété Yawovi ADODO, à l'est par la propriété SANSAKA et à l'ouest par la propriété APEKE Kloutsè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23092 déposée le 30/01/2002, Mme Ketline Marie BARTHELEMY épouse ADODO Yaovi, profession d'éditrice, demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 26 a 79 ca, situé à Tsévié Dalavé, connu sous le nom d'Avéhomé et borné au nord par Yaovi ADODO, au sud par ASSINOU Attisso, à l'est par DJAWOSSOU Kodjo, à l'est par Atoko Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23 108 déposée le 31/01/2002, M. ABOTCHI Komlan, profession de contrôleur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 90 ca 24, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au nord par le lot n° 554, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot lot n° 552.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23120 déposée le 1/02/2002, M. TATA Wiyao, profession de contrôleur de l'Air, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 46 ca, situé à Kara (préfecture de la Kozah), connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par les lots nos 1335 et 1332, à l'est par les lots nos 1330 et et 1332 bis et à l'ouest par le lot n° 1333.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23125 déposée le 04/02/2002, Me KADJAKA-ABOUGNIMA Molgah, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, Conseil de M. DAFO Elia, ancien ministre, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 05 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 1095, à l'est par le lot n° 1110 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Dafo Elia et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23126 déposée le 04/02/2002, M. KADJAKA-ABOUGNIMA Molgah, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, Conseil de M. ADJESSON Kwassi, commerçant, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 02 ca situé à Lomé-Tokoin (préfecture du Golfe), connu sous le nom de Elavagnon et borné au nord par le lot n° 41, au sud par une rue de 10 m, à l'est par le lot n° 30 et à l'ouest par le lot n° 28.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ADJESSON Kwassi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23182 déposée le 05/03/2002, M. ADODO Yaovi Prosper, profession de diplomate, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la

forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24 ha 46 a 61 ca, situé à Tsévié Dalavé, connu sous le nom de Avavutémé et borné au nord par GAYISSA Komi et AKPAN Kossi, au sud par TOUKUI Kossi, à l'est par les collectivités AHIANYO et Yaovi ADODO et à l'ouest par Komlan DJIWODJO, NOMANYO Awoesso et FIODEDJI Koubédé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23218 déposée le 22/03/2002, M. TOOVI Komlavi Démanyala, profession : enseignant à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, mandataire de Mme KPONTON Akpabie Atia Essi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 ha 00 ca, situé à Tsévié (préfecture de Zio), connu sous le nom de Djagblé et borné au nord, sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité DZONI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme KPONTON-AKPABIE Atia et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23240 déposée le 11/04/2002, M. HOUNSIHOUE Koffi Avoulété, profession de contrôleur des douanes à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 41a 91 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Adétikopé et borné au nord par la parcelle A et une rue de 14 m, au sud par la parcelle B, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23 241 déposée le 11/4/2002, M. BEGUEDOU Matchatom Blezzi, profession d'inspecteur des douanes à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 41 a 77 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom d'Adétikopé et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par une rue 14 m, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par la propriété ZOGBE Agbétoényekou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23268 déposée le 03/5/2002, M. AOUISSA Sama, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 26 a 15 ca 92, situé à Sokodé (préfecture de Tchaoudjo), connu sous le nom de Lomnava et borné au nord par la propriété RINKLIF Gado, au sud par la propriété ALI Tagba, à l'est par la rivière Kpondjo et à l'ouest par la propriété ATAMA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23269 déposée le 03/5/2002, M. AOUISSA Sama, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 24 a 60 ca, situé à Sokodé Kidéoudè (préfecture de Tchaoudjo), connu sous le nom de Kidéoudè et borné au nord par une rue existante de 16 m, à l'est, au sud et à l'ouest par la collectivité.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23 283 déposée le 06/5/2002, M. FOLIVI Assiongbor Kploto-Kplomi, profession de journaliste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 02 ca, situé à Aného, connu sous le nom de Glidji et borné au nord, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 487, 488, 492, et 489 et au sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23 292 déposée le 13/5/2002, Mme PLACCA Kokovi Clotilde, épse ABOKA, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non inter-

dite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 04 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Adidomé et borné au nord par la parcelle n° 118, au sud par la parcelle n° 114, à l'est par le premier passage des boeufs, et à l'ouest par la parcelle n° 116.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23305 déposée le 15/5/2002, M. ADJIWANOU Gbadogbé K. Kodjo, profession de topographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03 a 79 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par le lot n° 866, au sud par une rue de 14 m, à l'est par les lots n°s 869 et 870 et à l'ouest par le lot n° 865.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23307 déposée le 22/5/2002, M. OYESSOLA José Mathias, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1107, à l'est par le lot n° 1117 et à l'ouest par le lot n° 1115.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23372 déposée le 19/6/2002, M. SAMA Issa Essofa, profession : fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 13 a 40 ca, situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Mongodo et borné au nord par la propriété de Glanman AZIAMBLE, au sud par la propriété MAGLO Assiawou, à l'est par propriété AZIAMBLE Mikando et à l'ouest par la propriété Avon ASSIAWOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23373 déposée le 19/6/2002, M. SAMA Issa Essofa, profession : fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Davié et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés des héritiers AZIATROGA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23374 déposée le 19/6/2002, M. SAMA Issa Essofa, profession : fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 ha 21 a 21 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Dalavé et borné au nord par la propriété SAMA Issa Essofa, au sud et à l'ouest par la propriété Adédji VIVON et à l'est par la propriété Amouzou KOUDOAGBO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23375 déposée le 19/6/2002, M. SAMA Issa Essofa, profession : fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 ha 82 a 12 ca, situé à Tsévié Dalavé, connu sous le nom de Zogbé et borné au nord par la collectivité GADESSO, au sud par la collectivité KPEGBE Mokli, à l'est par la collectivité TOGBUI Aziamadzi et à l'ouest par la collectivité GBLAMATI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23376 déposée le 19/6/2002, M. SAMA Issa Essofa, profession : fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 33 a 52 ca 53, situé à Tsévié, connu sous le nom de Adétikopé et borné au nord , au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Bidi GUENOU Adzramani.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23377 déposée le 19/6/2002, M. SAMA Issa Essofa, profession : fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 98 a 44 ca , situé à Tsévié, connu sous le nom de Davié et borné au nord par la collectivité GBOGBO, au sud par la collectivité AZIATROGA Kossi Tokpala, à l'est par la propriété AGBOBLI et à l'ouest par la collectivité AGO Kodji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23378 déposée le 19/6/2002, M. SAMA Issa Essofa, profession fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 08 a 27 ca , situé à Tsévié, connu sous le nom de Dalavé Livemè et borné au nord par la propriété SAMA Issa Essofa et la route SOGEA, au sud par la collectivité AZIAFO, à l'est et à l'ouest par la collectivité SAMA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23379 déposée le 19/6/2002, M. SAMA Issa Essofa, profession : fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier, d'une contenance totale de 07 a 14 ca, situé à Tsévié Adétikopé, connu sous le nom de Doglové et borné au nord par la collectivité ADJEVI, au sud et à l'est par la collectivité ADJEVI et à l'ouest par la propriété AHOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23 391 déposée le 26/6/2002, M. Ebou TUNKARA, profession de commerçant , demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 28 ca, situé à Lomé-Tokoin, connu sous le nom de N'Kafu et borné au nord par le lot n° 21 bis, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par un passage de 8 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23392 déposée le 28/6/2002, M. BANDJE Kodjo Ibounou, profession d'ingénieur de généie rural, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de5 a 97 ca , situé à Lomé-Aflao (préfecture du Golfe), connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par une ruelle de 6 m, à l'est par une rue non dénommée de 28 m et à l'ouest par le lot n° 2773.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23406 déposée le 28/6/2002, M. HOUNSIHOUE Koffi Avoulété, profession de contrôleur des Douanes à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 68 a 44 ca, situé à Lomé, (préfecture du Golfe) connu sous le nom de Agoènyivé Dikamé

et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par une rue de 14 m, à l'est par une rue de 28 m et à l'ouest par la collectivé KOUDZO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23477 déposée le 01/8/2002, M. AMOUDJI Yawovi Cyprien, professionde tâcheron bâtiments, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 01 ca, situé à Lomé Agoènyivé (préfecture du Golfe) et borné au nord par les lots n° 222 bis et 223 bis, au sud par les lots 230 bis et 231 bis, à l'est par une rue expresse de 50 et à l'ouest par les lots n° 229 et 221.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23501 déposée le 23/8/2002, M. OKPAOU Yaovi, profession d'officier de gendarmerie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 47 a 58 ca, situé à Tsévié (préfecture de Zio), connu sous le nom de Dalavé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété TOGNEVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23505 déposée le 28-8-2002, M. WOTOGNON B. Logossou, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, mandataire de Mlle BADASSOU Efia Elinam, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 26 a 41 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Kpodohoé et borné au nord par la route Agoènyivé-Sanguéra, au sud par une rue de 14 m, les lots 329, 330, 332, à l'est par les lots 349 et 348 et à l'ouest par les lots 342, 343, 328.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle BADASSOU Efia Elinam et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23534 déposée le 06-09-2002, Mme AMEGANVI, épse AGBEMEHIN Kayi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 52 a 99 ca situé à Aného Kpogan, connu sous le nom d'Agbétiko et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété ALLAGLO Adjongui.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23535 déposée le 06-09-2002, Mme AMEGANVI, épse AGBEMEHIN Kayi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 00 ca situé à Aného Kpogan, connu sous le nom d'Agbétiko et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété ALLAGLO Adjongui.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23536 déposée le 06-09-2002, Mme AMEGANVI Kayi, épse AGBEMEHIN, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 00ca situé à Aného Kpogan, connu sous le nom d'Agbétiko et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété ALLAGLO Adjongui.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23537 déposée le 06-09-2002, Mme AMEGANVI Kayi, épse AGBEMEHIN, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 66 a 03 ca situé à Aného Kpogan, connu sous le nom d'Agbétiko et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété ALLAGLO Adjongui.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23545 déposée le 11-09-2002, M. WOTOGNON B. Logossou, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. AMEH Adjévi Toglo Albert, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 05 ca situé à Baguida, connu sous le nom de Avépozo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité GBONFUN.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AMEH Adjévi Toglo Albert et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23550 déposée le 13-09-2002, M. GAGLOZOU Koamivi, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. DOGBE Komi Anani menuisier demeurant en Allemagne, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 74 ca situé à Aflao-Batomé, connu sous le nom de Maman N'danida et borné au nord par le lot n° 197, au sud par le lot n° 201, à l'est une rue de 16 m et à l'ouest par le lot n° 199.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DOGBE Komi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23553 déposée le 16-09-2002, Mme KEKEH Vito Akouvi, profession, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbai non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 44 ca situé à Atakpamé, connu sous le nom de Djama et borné au nord par une rue non dénommée de 10 m, au sud par le lot n° 33, à l'est par une rue non dénommée de rom et à l'ouest par les lots n° 6 et 19.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23554 déposée le 16-09-2002, Mme SONHAYE GAFFI Yakpa, profession de fonctionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 04 a 57 ca situé à Tsévié Abobo, connu sous le nom de Logoé et borné au nord par la collectivité DATE, au sud par les collectivités EGBALAKOU et GAKENOU, à l'est par les collectivités EGBALAKOU et GAKENOU et à l'ouest par la BANOUKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23556 déposée le 16-09-2002, Me Mouhamed TCHASSONA TRAORE, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, conseil de Mme ABALO Florine, épse KUNKEL, demeurant en France, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Lomé-Attiégou, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au nord par le lot n° 255, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 253 et à l'ouest par le lot n° 237.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme ABALO Adzo Florine et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23557 déposée le 17-09-2002, Me Zaria Adjewê OURO-SAMA, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, mandataire de M. TOZOU Kokou Biossey majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 39 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Adougba et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par une rue de 14 m, à l'est par une rue de 28 m et à l'ouest par les lots N° 1054 et 1055.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TOZOUN Kokou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23558 déposée le 12-09-2002, M. AGOUNKEY Comlan, profession d'informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 ha 86 a 82 ca situé à Amoussou-Kopé, connu sous le nom d'Allativenou et borné au nord par la collectité Follyvi, au sud par la collectité KOUEVIAKOE, à l'est par la propriété Kossi Agbo Assou et à l'ouest par l'Enprise de la voie ferrée Lomé -Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23560 déposée le 17-09-2002, M. MEDEZI Tagba-Damsou, profession d' ingénieur des TP, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 69 ca situé à Lomé , connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par le lot n° 225 , à l'est par le lot n° 226 et à l'ouest par le lot n° 222.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23561 déposée le 19-09-2002, Me AZIDOKOU Adjoa, conseil de Mme TOGBUI Akossiwa Françoise , profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 64 ca situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par la propriété des héritiers GAYIBOR, au sud par la propriété HOUNTODJI, à l'est par la propriété Sotoengréawoa ADANTO et à l'ouest par la propriété SOSSOU Sodjedo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23562 déposée le 19-09-2002, M. ADEGNON Kodjo Fogan, profession d'officier de la Marine, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé Rive du Zio et borné au nord par le lot n° 237, au sud par une rue de 16 m, à l'est par le lot n° 235 et à l'ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23563 déposée le 19-09-2002, M. GAGLOZOU Koamivi, mandataire de BRUCE Sanvi Mawuliplimi, profession de comptable gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone, d'une contenance totale de 11 a 15 ca situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Bénommé et borné au nord par le lot 25, au sud par une rue non dénommée de 30 mètres, à l'est par les lots n° 28 et 30 et à l'ouest par la route Baguida-Dévégo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23564 déposée le 19-09-2002, M. DAGBA Komi Edoh Martin, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 05 ca situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Sagbado et borné au nord par une rue non dénommée de 30 m, au sud par le lot n° 967, à l'est par le lot n° 964 et à l'ouest par une rue non dénommée de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23567 déposée le 24-09-2002, M. LOUMASSE Komi, profession de cuisinier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 52 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avéimé et borné au nord par le lot n°1592, au sud par le lot n° 1594, à l'est par le lot n° 1591 et à l'ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23568 déposée le 24-09-2002, M. LOUMASSE Kokou Medjene, mandataire de LOUMASSE Komi, profession d'informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 73 a 63 ca situé à Tsévié Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Bame et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité KPOGO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23570 déposée le 25-09-2002, M. DJADJA-AVONYO Yao, profession d'assistant médical, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 89 ca situé à Lomé Aflao Agbalépédogan, commune de Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1743, à l'est par le lot n° 1736, à l'ouest par le titre foncier 23243 RT et au sud par une rue non dénommée de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23571 déposée le 25-09-2002, M. ANENOU Noubouké, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un plygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 35 a 09 ca situé à Tsévié Ativimé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Vatékpo et borné au nord par la société VATEKPO (I.N.C.V.) et la propriété de la collectivité GONYOE, au sud-est par les propriétés des collectivités AKADZO et EBRA et à l'ouest par la propriété de la collectivité KPODOH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23572 déposée le 26-09-2002, M. BADJALIMBE Koffi Ahou, profession d'assistant médical, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 46 ca situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wongomé et borné au nord par le lot n° 125, au sud par le lot n° 127, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23574 déposée le 30-09-2002, M. LARE Bombome, profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 99 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par un passage de 6 m, au sud par le lot n° 216 bis, à l'est par une rue non dénommée de 20 m et à l'ouest par le lot n° 215.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23575 déposée le 30-09-2002, M. PISSAN Yoma, profession de policier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a.99 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par la propriété GBONGLI Théo, au sud par la propriété MOUKPE, à l'est par la propriété PLANTE et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23576 déposée le 30-09-2002, M. AZUMA Kouma, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 37 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kagomé et borné au nord par les lots n° 348 et 349, au sud par une rue en projet de 14m, à l'est par le lot n° 351 bis et à l'ouest par le lot n° 350 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23577 déposée le 01-10-2002, Mme SABA Edoh née SIAMATEY, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anomé et borné au nord par une rue non

dénommée de 28 m, au sud par le lot 216, à l'est par le lot n° 215 et à l'ouest par le lot n° 213.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23578 déposée le 01-10-2002, Mme SABA Edoh née SIAMATEY, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 40ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de zone centrale nord et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot 593, à l'ouest par le lot n° 590 et à l'est par le lot n° 594.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23579 déposée le 01-10-2002, M. GNASSINGBE Kabissa, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Pya Akéï, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone, d'une contenance totale de 19 a 08 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue non dénommée de 28 m, au sud par les lots n° 155 m et 157, à l'est par le lot n° 158 et à l'ouest par un couloir de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23584 déposée le 02-10-2002, Mme ASSAH Ayaovi, mandataire des héritiers Messan Théodore ASSAH, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 ha 31 a 22 ca situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par la propriété ASSAH, au sud par la plage cotière, à l'est par la propriété ASSAH et à l'ouest par la propriété ASSAH.

Il déclare que ledit immeuble leur appartient par voie d'héritage et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23586 déposée le 3-10-2002, M. RADJI Joachim, profession de mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 94 ca situé à Lomé Tokoin Hédzranawoe, commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin Hédzranawoe et borné au nord par le lot n° 114, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'est par le lot n° 110 et à l'ouest par le lot n° 108.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23588 déposée le 7-10-2002, M. KARO Fada, profession de commissaire de police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 01 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par le lot 526 A, au sud par les lots n° 518 bis et 525, à l'est par une rue de 24 m et à l'ouest par le lot n° 519.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23589 déposée le 7-10-2002, M. DORKENOO Koffi Loko Johu, profession de transporteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Diugble et borné au nord par une réserve administrative, au sud par le lot n° 686 à l'ouest par le lot n° 684, à l'est par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23590 déposée le 7-10-2002, M. GADEGBEKU Adolphe Gilles, mandataire des héritiers GADEGBEKU, profession de comptable en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 73 ca situé à

Lomé Assivito, commune de Lomé, connu sous le nom de Assivito et borné au nord par les propriétés GADEBEKU Agbitsan et SANTOS; au sud par la rue ANIKO- PALAKO, à l'est par la propriété AMADOU et à l'ouest par le TF n° 73.

Il déclare que ledit immeuble leur appartient par voie d'héritage et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23592 déposée le 8-10-2002, Mme ADAMAH Ayélévi, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 53 a 79 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé Kové et borné au nord par la collectivité EFIO AGBO, au sud par la propriété de la Mission catholique, à l'est par la collectivité SANOU et à l'ouest par la collectivité EFIO AGBO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23593 déposée le 08-10-2002, M. DAVID Ayao, profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 8 a 36 ca situé à Aného, connu sous le nom de Agbodrafo et borné au nord par la propriété AMEVO, au sud par la propriété Schata, à l'est par la propriété Amégléto, et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23599 déposée le 09-10-2002, M. TCHIKILI Sï Pègbem, profession de d'attaché d'Administration, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 79 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 1467, à l'est par le lot 1478 bis, et à l'ouest par le lot n° 1478 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23602 déposée le 14-10-2002, Mme SENOUVO Nounamion Akouavi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 45 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Vakpossito et borné au nord par la collectivité Amouzou, au sud et à l'ouest par la propriété Ehlan Klousse et à l'est par Ayivon Massanvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23603 déposée le 14-10-2002, M. TCHAKPALLA Siyah-Sosso, profession d'inspecteur des Impôts en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 ha 48 a 45 ca situé à Sotouboua, connu sous le nom de Kadjikpalada et borné au nord par la propriété Kalanguiè, au sud par la propriété Tchalla, à l'est par la propriété Hozou et à l'ouest par une piste existante.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

---

Suivant réquisition n° 23615 déposée le 21-10-2002, Me BAMAZE Akilam, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 46 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Bè-Klikamé et borné au nord par la propriété Klikokou Semanou, au sud par une rue en projet de 12 m, à l'est par le lot 82 et à l'ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. GNANIH Djossouvi Koissivi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière et des domaines

Intendant militaire

Lt col de SOUZA K. Galley

IMMATRICULATIONS DE SOCIETES

Avis est donné de la déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 27 septembre 2002, sous le numéro TOGO LOME 2002 M 1034 de la modification de l'objet social et de la raison sociale par acte du 19 juin 2002 d'une société à Responsabilité limitée dénommée «SARL LIZA INDUSTRIES» au capital de 20.000.000 de francs CFA dont le siège est à Lomé, Boulevard du 13 Janvier, Immeuble Good Year BP 13110 et ayant pour objet :

Au Togo et à l'étranger, l'industrie et le commerce en général : la fabrication industrielle de produits, l'implantation et l'exploitation d'usine de transformation de tous produits de consommation courante ou destinée à l'exportation

L'import-Export de produits

L'industrie en général et toutes entreprises annexes ou connexes

L'exploitation d'entrepôts industriels

Toutes opérations pouvant concerner directement ou indirectement l'achat, la vente, l'échange, l'importation, l'exportation, la consignation, l'emmagasinage, le warrantage, le transit et le transport de tous produits, marchandises, denrées et objets de toute nature et de toutes provenances, les activités de prestataires de services en matière de conditionnement.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation.

Gérant : Monsieur Rachid KANAAN

RECEPISSE DE DECLARATION DE PARTI POLITIQUE

N° 1278/MISD-SG-DAPSC-DAPA du 21 août 2002

Dénomination du parti : **"UNION DES DEMOCRATES SOCIALISTES DU TOGO" (UDS-TOGO)**

Siège social : Immeuble FIATA
BP 8580 Lomé - Togo
Tél. / Fax : (228) 22-55-64

Liste des membres du comité directeur

TITRE	NOM ET PRENOMS	NOM ET PRENOMS
Délégué général	FOLLY Ekoué Antoine	Ingénieur-informaticien BP 1251 Lomé
1er Délégué général adjoint	TCHAGOLE E. Erolakaza	Ingénieur des Travaux publics BP 80320 Lomé
2e Délégué général adjoint	LARE Koundouké	Assistante sociale Affaires sociales Mango
Secrétaire général	DOMLAN Akuété	Professeur de CEG Lycée de Gbényédji Lomé
Secrétaire général adjoint	AMAVI Ayayi Patatu	Professeur de CEG CEG Mission Tové
Trésorière générale	ADJANOR Enyohalé	Sage-femme à la retraite BP 8067 Lomé
Trésorier général adjoint	FUMEY Kwassivi Séwavi	Ingénieur électromécanicien Ahligo Lomé

Lomé, le 21 août 2001
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1182/MISD-SG-DAPSC-DAPA du 20 septembre 2002

Dénomination : **"PARTI POUR LE RENOUVEAU ET LE PROGRES SOCIAL" (PRPS.)**
B.P. 434 - Lomé Cél : 903-78-86

Liste des membres du bureau executif

TITRE	NOM & PRENOMS	PROFESSION & ADRESSE
PRESIDENT	MAWU Kwami Agbéssi	Journaliste-Juriste B.P. 434 - Lomé Cel : 903-78-86
SECRETAIRE GENERAL	KPANOUGOU Koumantiga	Journaliste ATOP - Lomé
TRESORIER	DAKETSE Yawoa	Revendeuse 1157-Boulevard de la Kara
DELEGUE CHARGE DE RELATIONS EXTERIEURES	ALFA Tcharabalo	Administrateur Culturel Agoènyivé Cél. 915-30-72
DELEGUE CHARGE DES AFFAIRES FEMININES SOCIALES ET ASSOCIATIVES	SEWODO Akossi	Informaticienne Tokoin - Gbossimé Cél. : 903-46-11
DELEGUE CHARGE DE L'EDUCATION ET DE LA CULTURE	AMETOGO Kodjovi	Agent Commercial Domicilié à Danyi Konta Préfecture de Wawa
PORTE PAROLE DU PARTI CHARGE DE LA COMMUNICATION ET DE LA PROPAGANDE	BADABADI Dao	Etudiant à l'Université de Lomé / B.P. 1515 Domicilié à Novissi

Lomé, le 20 septembre 2002

Général A. Sizing WALLA

N° 0917/MISD-SG-DAPSC-DAPA du 25 juillet 2002

Dénomination du parti : **"PARTI TOGOLAIS POUR LA JEUNESSE (P.T.J.)'**

Siège : B.P. 7180 - Lomé-Nyékonakpoè / Tél : 222-75-72
Cél : 910-87-49

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU DIRECTEUR

TITRE	NOM & PRENOMS	PROFESSION & ADRESSE
Présidente	MONIA Akouavi TCHANGAÏ	Artiste de la Chanson B. P. 7180 - Lomé - Kodjoviakopé Avenue de Duisbourg Tél : 222-75-72 Cél. : 910-87-49
Secrétaire générale	GBAGBA Eméfa Akuvi	Enseignante, 44, Rue Kayigan à Kodjoviakopé S/C B.P. 7180 - Lomé Tél. S/C 222-75-72
Trésorière générale	HUNDEGLE Dédé	Revendeuse, 10 Rue Aniko Palako à Nyékonakpoè S/C B.P. 7180 Lomé Tél. 222-75-72
Commissaire Chargé de l'Information et de la Presse	KPONLU Kouassi Pilo	Employé à Radio X Solaire 34, Rue Adjololo Nyékonakpoè S/C B.P. 7180 Lomé- Tél. 222-75-72
Commissaire Chargé de l'Organisation	BRUCE Kwamba Ruffine	Revendeuse, 320, Rue Aniko Palako à Nyékonakpoè S/C B.P. 7180 Lomé- Tél. 222-75-72
1er Conseiller	SOUKE Kokou Bédi	Revendeur, 320, Rue Aniko Palako S/C B.P. 7180 Lomé Tél. 222-75-72
2e Conseiller	YEHOUESSI TENKO Adjaho	Revendeur, 88, Rue Déganaus à Nyékonakpoè B.P. S/C 7180 Lomé Tél: 222-75-72

Lomé, le 25 juillet 2002
Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

RECEPISSES DE DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

N° 0949/MISD-SG-DAPSC-DSC du 5/8/2002

Dénomination : **"JACMELIA"**

Siège : Lomé - Togo
Buts : - L'association a pour but de promouvoir le développement des arts pour favoriser le développement intégral de l'enfant et l'épanouissement des jeunes au Togo.

Lomé, le 5 août 2002

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1003/MISD-SG-DAPSC-DSC du 13/8/2002

Dénomination : **"ACTION DE DEVELOPPEMENT POUR LA PROMOTION DES MASSES RURALES" (A. D. P. M. R.)**

Siège : Lomé - Togo

Buts : - L'ADPMR a pour but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales défavorisées.

Lomé, le 13 août 2002

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1149/MISD-SG-DAPSC-DSC du 16/09/2002

Dénomination : **"COMPAGNIE DE JESUS AU TOGO" (CO. JE. TO.)**

Siège : Lomé-Togo

Buts : La COJETO a comme but la formation humaine et spirituelle qui est offerte à toute personne jeune ou adulte, sans distinction de race, culte ou sexe, qui la désire.

Lomé, le 16 septembre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1155/MISD-SG-DAPSC-DSC du 17/09/2002

Dénomination : **"ASSOCIATION SECOURS AUX EPILEPTIQUES" (A. S. E.)**

Siège : Kara (P/Kozah) -Togo

Buts : L'ASE a pour buts de :
- détabouer l'épilepsie et la faire connaître en vue d'assurer l'accès à tous les épileptiques à un traitement médical efficace ;
- porter loin "la voix des sans voix" en assurant le regroupe-

ment des épileptiques dans un forum de discussion, d'auto-promotion et d'intégration sociale ;

- bannir la discrimination sociale dont sont victimes les épileptiques.

Lomé, le 17 septembre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1157/MISD-SG-DAPSC-DSC du 18/09/2002

Dénomination : **"PIONEERS - TOGO"**

Siège : Lomé-Togo

Buts : Stimuler et dévellopper l'esprit de créativité et d'initiatives privées agricoles chez les jeunes ;
- Stimuler le développement en milieu rural par la promotion de coopératives agro-pastorales ;
- Faire prendre conscience à l'homme du besoin de développement de son corps, esprit et âme.
- Promouvoir le développement intégral de l'homme.

Lomé, le 18 septembre 2002
Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1181/MISD-SG-DAPSC-DSC du 20/09/2002

Dénomination : **"FONDATION ESSI"**

Siège : Lomé-Togo

Buts : L'Association a pour but de cultiver et nourrir l'esprit de production et de développement chez les concitoyens.

Lomé, le 20 septembre 2002
Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1184/MISD-SG-DAPSC-DSC du 20/09/2002

Dénomination : **"DESCENDANTS DE MAMA ZUANA" (D. M. Z.)**

Siège : Gumukopé, Zuana Homé (P/Lacs) -Togo

Buts : Renforcer les liens familiaux entre ses membres en cultivant la solidarité et l'entraide ;
- Entreprendre des activités diverses en vue du développement et de la promotion de D.M.Z.

Lomé, le 20 septembre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1194/MISD-SG-DAPSC-DSC du 25/09/2002

Dénomination : **"ASSOCIATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES UNIVERSELLES DE SOLIDARITE" (A.R.C.U.S.)**

Siège : Lomé-Togo

Buts : Le but de l'Association est de lutter contre la pauvreté en stimulant les jeunes à se former et à exercer un métier qui leur permettra de se prendre en charge et de sortir d'une situation de vulnérabilité sociale et économique.

Lomé, le 25 septembre 2002
Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1212/MISD-SG-DAPSC-DSC du 27/09/2002

Dénomination : **"ASSOCIATION POUR LE BIEN-ETRE ET L'EPANOUISSEMENT DES AVEUGLES" (A.B.E.A.)**

Siège : Sokodé (P/Tchaoudjo) -Togo

Buts : L'Association a pour but de s'occuper du bien-être physique, matériel et moral des personnes atteintes de cécité totale ou partielle.

Lomé, le 27 septembre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1220/MISD-SG-DAPSC-DSC du 1er/10/2002

Dénomination : **"ASSOCIATION PHILADELPHIA"**

Siège : Lomé -Togo

Buts : L'Association a pour but de promouvoir et de soutenir toutes les initiatives qui participent à l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées.

Lomé, le 30 septembre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1224/MISD-SG-DAPSC-DSC du 01/10/2002

Dénomination : **"ASSOCIATION DES CHERCHEURS EN SCIENCES ESOTERIQUES ET THERAPEUTIQUES DU CONTINENT AFRICAIN"**

Siège : Sokodé (P/Tchaoudjo) -Togo

Buts : Contribuer à la réhabilitation et à la revalorisation des valeurs ancestrales et culturelles du continent africain ;
- Œuvrer en faveur de la recherche de l'équilibre physique, mental et spirituel de l'être humain
- Défendre les intérêts de ses membres.

Lomé, le 1er octobre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1228/MISD-SG-DAPSC-DSC du 02 /10/2002

Dénomination : **"VETERINAIRES SANS FRONTIERES - SUISSE AU TOGO (V.S.F. - SUISSE AU TOGO)**

Siège : Sokodé (P/Tchaoudjo) -Togo

Buts : Participer à la gestion rationnelle de l'environnement ;
- Promouvoir un soutien vétérinaire durable aux populations les plus défavorisées des pays les plus pauvres ;
- Encourager la prise de conscience des conséquences sociales et écologiques du déboisement.

Lomé, le 02 octobre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1255/MISD-SG-DAPSC-DSC du 3/10/2002

Dénomination : **"AMICALE DES RESSORTISSANTS DE L'OTI - NORD A LOME" (A. R. O. N. - LOME)**

Siège : Lomé -Togo

Buts : L'Association a pour but de promouvoir le développement économique et social de l'Oti-Nord et l'union de tous ses fils.

Lomé, le 03 octobre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1269/MISD-SG-DAPSC-DSC du 8/10/2002

Dénomination : **"ASSOCIATION D'AIDE A L'ENFANT SCOLARISE DU TOGO" (2A - ESTO)**

Siège : Lomé -Togo

Buts : - Permettre, d'une part, la scolarisation des élèves âgés de seize (16) ans au plus sur toute l'étendue du territoire dans de meilleures conditions et d'autre part, permettre la scolarisation de tous les élèves dans de meilleures conditions psychologiuqes ;
-. Permettre la compréhension des élèves inadaptés, perturbés psychologiquement en milieu scolaire et proposer des solutions aux différents partenaires impliqués dans leur éducation.

Lomé, le 8 octobre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1282/MISD-SG-DAPSC-DSC du 11/10/2002

Dénomination : **"CERCLE D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DU RENOUVEAU" (C.A.D.RE.)**

Siège : Tsévié (P/Zio) -Togo

Buts : L'Association a pour but l'encadrement des jeunes sans emploi, la rééducation des enfants de la rue et la réinsertion des jeunes aux activités qui sont les leurs.

Lomé, le 11 octobre 2002
Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1344/MISD-SG-DAPSC-DSC du 24/10/2002

Dénomination : **"ASSOCIATION POUR LA COOPERATION ISLAMIQUE" (A.C.I.)**

Siège : Lomé -Togo

Buts : Propager le message islamique afin de promouvoir la solidarité et le développement recommandés par le Saint Coran ;
- S'entraider sous toutes ses formes.

Lomé, le 24 octobre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1004/MISD-SG-DAPSC-DSC du 13/08/2002

Dénomination : **ASSOCIATION TOGOLAISE POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX ET DE LA NATURE (ATOPANA)**

Siège : Lomé-Togo

Buts : - Lutter pour la protection et la sauvegarde de la faune et de la flore togolaise ;

- Assurer l'application des dispositions législatives et règlementaires qui les protègent ;
- Améliorer le sort des animaux en général, des animaux de compagnie en particulier ;
- Lutter contre la divagation des animaux toute espèces confondues dans nos villes.

Lomé, le 13 août 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1007/MISD-SG-DAPSC-DSC du 13/08/2002

Dénomination : **"ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOGO" (A. D. T.)**

Siège : Sokodé (P/Tchaoudjo) -Togo

Buts : - L'Association a pour but d'améliorer la qualité de vie des populations défavorisées sur le triple plan matériel, moral et spirituel ;

- Promouvoir l'Education ;
- Appuyer les soins de santé ;
- Lutter contre la délinquance juvénile ;
- Réhabiliter les personnes handicapées ;
- Appuyer le monde rural par la promotion de l'agriculture et de l'élevage ;
- Protéger l'environnement ;
- Lutter contre le SIDA ;
- Eduquer les masses à travers les médias.

Lomé, le 13 août 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1009/MISD-SG-DAPSC-DSC du 13/08/2002

Dénomination : **ASSOCIATION PANAFRICAINE DES FEMMES POUR LE DEVELOPPEMENT BRANCHE DU TOGO (A. P. F. D. -B.T.)**

Siège : Lomé-Togo

Buts : - Contribuer à la réalisation de l'Union Africaine

- Identifier le rôle que devra jouer la femme dans la consolidation et la matérialisation des Etats-Unis d'Afrique, son implication dans ce processus
- Sensibiliser les femmes des campagnes et des villes quant à l'importance et la nécessité de réalisation de cette Union Africaine ;
- Participer à l'émergence d'une puissante et dynamique société civile transfrontalière africaine.

Lomé, le 13 août 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1014/MISD-SG-DAPSC-DSC du 14/08/2002

Dénomination : **"CLUB ANTISIDA AMIS SIDEENS" (C2AS)**

Siège : Lomé-Togo

Buts : - L'Association a pour but de participer à la lutte contre l'expansion du SIDA et de soutenir ceux qui sont déjà atteints par le virus du VIH-SIDA.

Lomé, le 14 août 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1015/MISD-SG-DAPSC-DSC du 14/08/2002

Dénomination : **"ASSOCIATION DES JEUNES SUNNITES" (A. J. S.)**

Siège : Kara (P/Kozah) -Togo

Buts : - Promouvoir l'épanouissement de l'Islam ;

- Promouvoir l'union, l'entente, la fraternité et l'esprit d'entraide entre les jeunes sunnites ;

- Encourager la pratique de la tradition de la Sunna du Prophète Mohamed ;

- Poursuivre une activité sociale, culturelle, religieuse dans l'intérêt de tous les membres ;

- Œuvrer à l'épanouissement moral et spirituel de ses membres, à l'observance régulière des rites et pratiques de l'Islam.

Lomé, le 14 août 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1017/MISD-SG-DAPSC-DSC du 14/08/2002

Dénomination : **"CENTRE D'AIDES AUX ENFANTS ORPHELINS" (C. A. E. O.)**

Siège : Sokodé (P/Tchaoudjo) -Togo

Buts : - L'Association a pour but de sauver les orphelins de la pauvreté et de la misère sous toutes ses formes et aussi de venir en aide aux nécessiteux.

Lomé, le 14 août 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0807/ MISD-SG-DAPSC-DSC du 26/6/2002

Dénomination : **ASSOCIATION DES LAICS POUR L'AFRIQUE OCCIDENTALE (A. L. A. O.)**

Siège : LOME - TOGO

Buts : L'Association a pour objectif de promouvoir la culture et le bien-être social des Togolais sur toute l'étendue du territoire national.

Lomé, le 26 juin 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1284/ MISD-SG-DAPSC-DSC du 11/10/2002

Dénomination : **ORGANISATION DE RECHERCHE-ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRAL ET LA COOPERATION INTERNATIONALE (ORDIC Internationale)**

Siège : SOKODE (P/Tchaoudjo) - TOGO

Buts : Lutter contre les formes de discrimination, d'abus et d'exploitation des enfants et de femmes à travers le monde ;
- Contribuer à l'élimination de la pauvreté ;
- Œuvrer pour la protection de l'environnement et le développement humain durable.

Lomé, le 11 octobre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

AVIS

Avis est donné de la déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (TOGO), le 9 août 2002, sous le numéro 2002 B 0853 de la constitution par acte du 8 mai 2002 d'une société à Responsabilité Limitée dénommée **« Société des Magasins du Port » « SOMAPORT »** au capital de **1.000.000 de Francs CFA** dont le siège est à **Lomé (Togo)**, Immeuble Palm Beach, B.P. 20287, et ayant pour objet : au Togo et partout ailleurs :

L'emmagasinage, le stockage, le transit de toutes marchandises, de produits agricoles destinées à l'exportation.

L'achat, la vente, la prise à bail, l'exploitation de tous magasins et usines rentrant dans le cadre de toutes industries des produits accessoires de toutes autres industries connexes.

La prise de participation, l'acquisition, l'exploitation, la vente ou l'octroi de licences, de tous brevets, marques de fabrication et commerce de licences et procédés ou modèles de fabriques se rapportant à l'objet social.

Et plus généralement toutes opérations techniques mobilières ou immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous similaires ou connexes.

Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation.

Gérant : Monsieur Joseph C. FERMON.

Avis est donné de la déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 mai 2001 sous le numéro 2001-C 0474 de la Constitution par Acte 20 février 2001 d'un Groupement d'Intérêt Economique dénommé : « GROUPEMENT DES TRANSPORTEURS PETROLIERS » « GTP » sans Capital dont le siège est à Lomé-Tokoin

Wuiti BP 8844 ayant pour objet :

Toutes opérations mobilières et immobilières en matière de transport de produits pétroliers ou dérivés.

Durée du Groupement 10 ans

Administrateur : Monsieur Richard Komi EGBETOU.

Lomé, le 18 juin 2000

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 16.407 RT Vol LXXXIII F° 55 appartenant à Madame FREITAS Klyêvi Azonsi, revendeuse, demeurant à Lomé (TOGO)

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 5123 de la République togolaise, vol. XXVI, F° 198 appartenant à M. Dieudonnée FEBON Aimé, comptable à la Société multinationale Air-Afrique à la retraite demeurant au 01 BP 1595 Abidjan-Côte d'Ivoire.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 6646 RT, Vol. XXXIV, F° 111 appartenant à M. Robert KEMIDE demeurant et domicilié à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 11225 RT, Vol. LVII, F° 81 appartenant à M. Sébastien GONCALVES, pharmacien demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 12844 de la République togolaise appartenant à M. Akogo ALAM, chauffeur demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 494 de Lomé, inséré au Livre foncier du cercle de Lomé, Volume III, F° 92, appartenant à la Société SHELL-TOGO - Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 9246 RT, Vol. XLVII, F° 110 appartenant à Mlle Joséphine EDOH, revendeuse à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 8451 RT, Vol. XLIII, F° 117 appartenant à Mme Cathérine SOKPOH, épouse AKAKPO, institutrice à Zowla (Aného).

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 187 du cercle de Lomé, Vol. I, F° 187 appartenant à M. d'ALMEIDA Ernestho Louis, planteur demeurant à Agouè (Bénin).

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 18944 RT, Vol. XCV, F° 196 appartenant à M. ADZOH Zokplonou, mécanicien soudeur à Lomé.

Pour deuxième insertion

Imp. EDITOGO
Dépôt légal n° 36 bis